

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mairie de
HAUSSIMONT**

Haussimont, le lundi 8 juin 2026

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu

Le lundi 15 juin 2026

à 18 heures 30

dans la salle de la Mairie.

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Bertrand LANCELOT

ORDRE DU JOUR

- Composition de la commission de contrôle des listes électorales (délibération)
- Organisation du 14 juillet
- Projet maison communale
- Organisation d'une journée ou demi-journée bénévolat
- Mise en place des escapes games dans les jardins
- Photo du conseil municipal
- Questions diverses

Commune de Haussimont

Le 15 juin 2026, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2026, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bertrand LANCELOT, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie LAGLER

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 mai 2026 :

Bruno ROULOT ne souhaite pas voter pour le compte-rendu de la dernière réunion car il estime que ses propos n'ont pas été rapportés. Les dépenses évoquées ne sont pas toutes justifiées : il n'y a pas de travaux à faire sur le bassin de la place, une machine pour désherber n'est pas nécessaire car il a précisé que les agents communaux pouvaient très bien le faire à la main et le changement de tondeuse n'est pas indispensable. Ces remarques n'ont pas été faites lors de la réunion mais après coup, elles ne sont donc pas présentes dans le compte-rendu. Il lui est bien précisé qu'aucun achat ou travaux n'ont été engagés et que la demande de devis était dans l'optique de se renseigner sur les différents matériels afin d'améliorer les conditions de travail et d'optimiser le temps. Concernant le bassin, l'installation pour le filtrage n'est pas adaptée à un bassin de cette taille. La vase s'installe dans le fond. Un devis pour le pompage et la filtration a été demandé afin d'améliorer la propreté de l'eau.

=====

Composition de la commission de contrôle des listes électorales :

Dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle sont nommés par arrêté préfectoral pour une **durée de 6 ans** et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Sa composition dépend du nombre de listes ayant obtenu des sièges au sein du conseil municipal.

La loi modifiant le mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants a modifié également la composition de la commission de contrôle. Elle est désormais identique à toutes les communes et ne dépend plus que du nombre de listes qui étaient candidates lors des élections municipales.

Dans les communes où 2 listes ont obtenu des sièges, elle est composée de 5 conseillers municipaux.

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Les 5 membres de la commission sont : 1^{ère} liste : Aurélie LAGLER, Damien GALLOIS et Bérenger PREVOST

2^{ème} liste : Bruno ROULOT et Elisabeth

AGATHINE

=====

Organisation du 14 juillet :

Les communes de Sommesous, Haussimont et Vassimont-et-Chapelaine s'associent pour l'organisation des festivités des 13 et 14 juillet.

Le 13 est organisé à Sommesous et les habitants des 2 autres communes sont conviés pour le repas barbecue, bal et feu d'artifice.

Le 14 chaque commune organise sa cérémonie au monument aux morts et le soir Haussimont accueille les 2 autres communes pour la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice.

Le rendez-vous pour Haussimont est fixé à 11h au monument aux morts.

L'apéritif déjeunatoire est offert aux habitants de la commune et une participation de 10 € est demandée aux extérieurs.

Le feu d'artifice aura lieu à l'emplacement de la future zone d'habitat. Un broyage de la parcelle sera effectué pour la sécurité durant le tir.

Le budget d'Haussimont est compris entre 4 et 4 500 € pour l'apéritif déjeunatoire, les lampions et le feu d'artifice.

Délibération N°
1270/2026

Composition de la
commission de
contrôle des listes
électorales

Bruno ROULOT estime que le coût est élevé par rapport au nombre d'habitants du village mais apprécie le rapprochement des 3 communes.

=====

Projet de la maison communale :

Bertrand LANCELOT rappelle qu'il est urgent de réfléchir à ce que va devenir la maison communale et propose un tour de table afin de recueillir les idées de chacun.

Bruno ROULOT rappelle l'idée de son projet et laisse la parole à Elisabeth AGATHINE pour expliquer le fonctionnement d'une maison de télédiagnostic.

Elisabeth AGATHINE demande si le projet annoncé par Bruno lors de la campagne électorale était initialement prévu pour la maison communale et explique le projet (télédiagnostic : échographie, IRM... sur place avec lecture des résultats par un médecin qui n'est pas sur place. Le projet serait d'environ 600 000 €, c'est très novateur et beaucoup d'aides pourraient financer le projet.

Julie JACQUIN souhaite la revente à une famille pour garder ce que représentait la maison.

Adrien FOY ne souhaite pas la revente pour préserver l'environnement de la mairie et de l'église. Il n'est pas contre un milieu médical et pourquoi pas une maison de vie et de rencontre.

Nicolas LECOUT trouve dommage que la maison ne serve que de stockage et n'est pas contre une maison de vie ou de santé.

Vanina DEJONGHE souhaite la revente ou la location à une famille pour préserver les rentrées scolaires.

Océane SCALL souhaite la revente ou une maison de vie et de rencontre, voire maison de santé mais pas aussi poussée que le projet de l'opposition.

Bérenger PREVOST souhaite une maison de vie, de rencontre et d'animation.

Damien GALLOIS souhaite une maison de vie.

Aurélie LAGLER souhaite une maison de vie ou de santé mais il faut voir les budgets.

Bertrand LANCELOT souhaite la revente sous conditions, garder un espace pour un parking, mettre en location ou une maison de santé mais il pense que Haussimont n'est pas le mieux placé pour cela.

Le tour de table a été compliqué car de nombreuses remarques de Bruno ROULOT ont été formulées pendant l'intervention de chacun.

=====

Organisation d'une journée ou demi-journée de bénévolat :

Il est proposé d'organiser une journée ou demi-journée de bénévolat afin d'avancer une bonne fois sur l'entretien des jardins et du mobilier communal.

Tâches à effectuer :

- Désherbage
- Réparation des ateliers de fitness
- Nettoyage des allées...

Une date sera communiquée après la moisson et cette journée ou demi-journée pourra se finir autour d'un barbecue.

=====

Mise en place des escape games dans les jardins :

Bertrand a rencontré Monsieur LE ROY, qui a fait la conception des escape games dans les jardins pour une somme de 22 619,20 € (déjà réglée en 2021). Mais ceux-ci

n'ont pas été finalisés : il reste l'impression des livrets et la mise en place des équipements (borne sonore, coffres dans la maison du tourisme, canne à pêches, présentoir mural, des vignettes...), avec une estimation sommaire des frais de production de 43 850 €.

Monsieur LE ROY étant maintenant en retraite il cherche une personne pour le remplacer et finaliser ce projet en réduisant le nombre de livrets et les frais de production pour diminuer le coût de la mise en place.

=====

Questions diverses :

Vanina demande s'il est possible de changer les drapeaux au monument aux morts.

Projet mare : en cours d'étude avec Châlons Agglo, SYMBIOSE, Chambre d'Agriculture...

Livre sur Haussimont : Bertrand LANCELOT a repris contact avec Madame Virginie DHELLEMMME (devis de 3 900 € HT, déjà réglé 800,00 € HT) qui était en charge, depuis 2024, de la conception d'un livret sur la commune de Haussimont racontant l'histoire du village depuis 20 ans, projet resté en suspens. Une nouvelle rencontre est programmée en septembre pour finaliser le projet

Jointes pavés cours mairie : EUROVIA (devis de 28 000 € HT à revoir en fonction du temps passé)

=====

Lors du prochain conseil seront mis en délibéré :

- Demande de subvention exceptionnelle du Groupement Familles Rurales de la Région de Vatry
- Demande de subvention ALMEA
- Devis matériel espaces verts

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 051-215102666-20260616-D1270_2026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
en exercice : 11
présents : 11
votants : 11

Par suite d'une convocation en date du 8 juin 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 15 juin 2026, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand LANCELOT

Etaient présents : tous les conseillers en exercice

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Aurélie LAGLER est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : **1270/2026**

Commission de
contrôle des listes
électorales

Monsieur le Maire, Bertrand LANCELOT, explique que la composition de la commission de contrôle des listes électorales a évolué avec le nouveau mode de scrutin aux élections municipales.

Elle est désormais identique à toutes les communes et ne dépend plus que du nombre de listes qui étaient candidates lors des élections municipales.

Dans tous les cas, les maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent pas faire partis de la commission de contrôle.

Dans les communes où 2 listes ont obtenu des sièges, elle est composée de 5 conseillers municipaux.

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Après en avoir délibéré, à 11 voix pour, le Conseil Municipal

DECIDE de nommer à la commission de contrôle des listes électorales

-1^{ère} liste : Aurélie LAGLER, Damien GALLOIS, Béranger PREVOST

-2^{ème} liste : Bruno ROULOT, Elisabeth AGATHINE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

ou Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié
le : 16 juin 2026

Fait à Haussimont, le 16 juin 2026

Le Maire,

Bertrand LANCELOT



Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2026

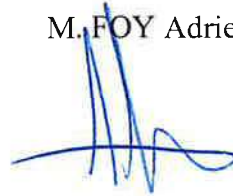
L'an 2026, le 15 juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand LANCELOT, Maire.

Les membres du Conseil Municipal :

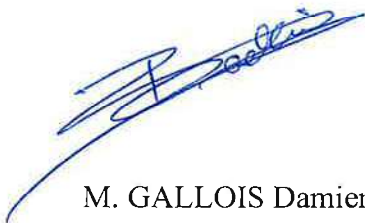
M. LANCELOT Bertrand



M. FOY Adrien



Mme DEJONGHE Vanina



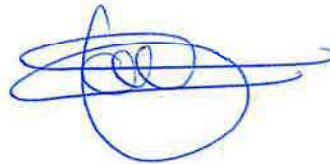
Mme AGATHINE Elisabeth



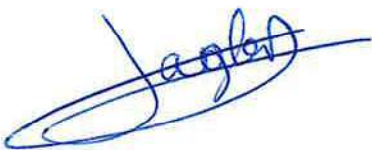
M. GALLOIS Damien



Mme JACQUIN Julie



Mme LAGLER Aurélie



M. LECOUT Nicolas



M. PREVOST Bérénger



M. ROULOT Bruno



Mme Océane SCALL

